

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 février 2020

L'an deux mil vingt, le six février à 20h00, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Noisy, sous la présidence de Monsieur Jacques MORONVAL, Maire de Bessines.

Conseillers en exercice : 18

Présents : 16

Votants : 16

Date de la convocation : 31 janvier 2020

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Jacques MORONVAL	X		
Patrick THOMAS	X		
Christophe SAUZEAU	X		
Brigitte SOLDERA	X		
Bruno FUMERON	X		
Michel VOINEAU	X		
Michel ROBICHON	X		
Dany RENAUD		X	
Nathalie PETIT	X		
Véronique NIGNOL	X		
Odile NIVELLE	X		
Serge GELIN	X		
Muriel HARYMBAT	X		
Anthony SAINT-MARTIN		X	
Bernard PITHON	X		
Francis GUILLEMET	X		
Nathalie PINEAU-COURJAUD	X		
Touhami SEGHROUCHNI	X		

ORDRE DU JOUR

- 1-Devis du centre de Loisirs DELIMELO
- 2-Renouvellement Convention MSA
- 3-Délibération pour l'utilisation des salles pour les élections municipales
- 4-Convention de participation au festival "la 5ème saison"
- 5-Renouvellement convention CASC
- 6-Contrat La Grange Bleue Concert le samedi 4 avril 2020
- 7-Répartition concession cimetière
- 8- Affiliation de la commune au CRCESU en ligne pour recevoir des e-cesu en paiement des dépenses liées aux activités périscolaires

POINT 1 : Devis du centre de Loisirs DELIMELO

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le devis avec la société DELIMELO pour des interventions auprès des enfants (durée 16 heures) qui auront lieu du 24 février au vendredi 28 février 2020 au centre de loisirs.

Le forfait pour l'ensemble des interventions s'élève à 839.78 € TTC.

⇒ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat mentionné ci-dessus.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
15	0	1

POINT 2 : Renouvellement Convention MSA

La convention d'objectifs et de financement MSA relative à la prestation de service «Accueil de loisirs – périscolaire – accueil jeunes » étant arrivée à son terme le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention jointe en annexe.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

POINT 3 : Délibération pour l'utilisation des salles pour les élections municipales

Les élus ont décidé de mettre à disposition la grande salle de Noisy afin que se tiennent les réunions relatives aux élections municipales.

La réservation se fait directement en mairie.

⇒ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la mise à disposition gratuitement de la grande salle de Noisy pour les élections municipales et uniquement celle-ci. Les autres locaux municipaux ne peuvent être utilisés à cet effet.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

POINT 4 : Convention de participation au festival “la 5ème saison”

La commune a sollicité sa participation au festival “la 5ème saison”. Elle accueillera la compagnie LaBulKrack le 12 juin ainsi que l’animation en milieu scolaire en partenariat avec La ligue de l’Enseignement. La présente convention définit le programme, ainsi que les modalités d’organisation et de financement de cette participation.

La Commune reversera à Niort Agglo une partie des frais engagés à hauteur de 40 % (dépenses de la CAN plafonnées à 3 000 € TTC par projet) sur présentation des factures acquittées.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention jointe.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

POINT 5 : Renouvellement convention CASC

Le CASC, Comité d’Activités Sociales et Culturelles, a pour objet d’instituer en faveur des personnels des collectivités, de la ville de Niort, de la CAN, du CCAS Niort et la commune de Bessines, toutes formes d’aides financières, matérielles et culturelles dans des domaines tels que les activités sociales, l’éducation populaire et les activités sportives et de loisirs.

La présente convention définit les modalités d’attribution et de versement de la subvention allouée par la commune de Bessines au CASC, et formalise les droits et obligations des parties. La convention prévoit une subvention de 305€ par an et par agent.

⇒ **Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer le renouvellement de la convention mentionnée ci-dessus pour 2020.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
------	--------	-------------

16	0	0
----	---	---

POINT 6 : Contrat La Grange Bleue Concert le samedi 4 avril 2020

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat de cession avec l'association MACADAM CHANSONS pour le concert de l'artiste « Erik FRASIAK » qui aura lieu le samedi 04 avril 2020 à la salle de la Grange.

Le montant pour une représentation s'élève à 1 300 € TTC. La commune fournira l'hébergement et les repas pour 2 personnes.

⇒ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat mentionné ci-dessus.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

POINT 7 : Répartition concession cimetière

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les recettes encaissées pour l'enregistrement des concessions du cimetière.

Le Maire propose qu'une partie des recettes soit reversée au CCAS sous forme de subvention dans le cadre du budget annuel.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessus.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

POINT 8 : Affiliation de la commune au CRCESU en ligne pour recevoir des e-cesu en paiement des dépenses liées aux activités périscolaires

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à affilier la commune au CRCESU en ligne pour permettre aux parents de payer les dépenses liées aux activités périscolaires en e-cesu.

⇒ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à affilier la commune au CRCESU.**

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
16	0	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h53.